



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE

29^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE BOUC BEL AIR

Coupe de France de la Montagne 2023 – coefficient 1
**Championnat de la Montagne de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte
d'Azur**
9 et 10 Avril 2023

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence organise les 9 et 10 Avril 2023, avec le concours de la Municipalité de BOUC BEL AIR une épreuve automobile régionale dénommée :

29^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE BOUC BEL AIR

Comptant pour la Coupe de France Montagne 2023 - coefficient 1, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin de la ligue du sport auto Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport auto Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le Visa n°10 et sous le Permis d'Organiser FFSA n° 118 en date du 09/02/2023.

Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	DUCARTERON Marylin	6840
Commissaire sportif	FORESTELLO Isabelle	138486
Commissaire sportif	EYRAUD Delphine	132992
Directeur de course	DUCARTERON Marc	9003
Directeur de course adjoint	BARDIN Yannick	46622
Commissaire technique responsable	LAPIQUE Daniel	5826
Commissaire technique	BIAGIONI Christophe	169294
Commissaire technique	FORESTELLO J-Pierre	11620
Commissaire technique	PECQUEUX Céline	227105
Relation avec les concurrents	FOTIA Aurore	199244
Délégué ligue PACA		
Chronométrateur officiel »B »	EYRAUD Adrien	204382
Chronométrateur officiel »C »	GETTO Michel	1525
Organisateur Technique – Administratif ASA Aix	BIAGIONI Norbert	25075
Chargé de la mise en place des moyens	DROULIER Gérard	
Chargé des commissaires de route	ASA AIX	
Médecin	MAILLOUX André	152162

1.2P Horaires

- Clôture des engagements le Mercredi 5 avril 2023, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Jeudi 6 avril 2023.
- Vérifications :
 - o **Administratives**, Dimanche 9 Avril 2023 de 15h00 à 18h 00 à Bouc Bel Air.
 - o **Techniques**, Dimanche 9 Avril 2023 de 15h15 à 18h15 à Bouc Bel Air (place de la mairie)
 - o A titre tout à fait exceptionnel et sur demande motivée et acceptée, des vérifications pourront être effectuées le Lundi 10 Avril 2023 de 7h15 à 7h30
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Lundi 10 Avril 2023 à 8h20.
- Essais Chronométrés : le Lundi 10 Avril 2023 de 8h30 à 12h00
- Briefing commissaires : le Lundi 10 Avril 2023 à 08h15 (salle du conseil municipal)
- Briefing pilotes : le Lundi 10 Avril 2023 à 13h45.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12h30**.
- Course : 4 montées de course sont prévues à partir de **13h30**.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : le Lundi 10 Avril 2023 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion : Place Jean Moulin à Bouc Bel Air, jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.
- Remise des Prix le Lundi 10 Avril 2023 à 19h30, à Bouc Bel Air (salle du conseil municipal)
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs en mairie de Bouc Bel Air :
 - o 1^{ère} Réunion : le Dimanche 9 Avril 2023 à 17h15
 - o Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées / manches de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Bouc Bel Air devant la Mairie :
Le Dimanche 9 Avril 2023 de 15h00 à 18h15.
- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2022, aux heures suivantes :

Groupes :	N/FN, CN et CM	de 15h15 à 16h00
Groupes :	A/FA, CNF, E2SC, D/E	de 15h00 à 17h00
Groupes :	FC, F2000, GT SPORT, GTTS	de 16h00 à 17h30
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage MONJO à VENELLES.
- Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2023.

Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77
- Les frais de participation sont fixés à : 360 €, réduits à 180 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 160 €

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

- Deux concurrents pourront participer sur une même voiture (Double monte)

- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par lettre, fax ou mail. (Voir réglementation 2023)

Création d'un titre de participation en Montagne :

Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement valable pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, FS, FC, GT Sport et GTTS.

Tarif du titre 60€.

Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 70
- La répartition des voitures dans les groupes et classes (voir Réglementation Montagne France auto 2023)

4.2.7 Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de Côte et Slalom :

Voitures fermées, groupe CM et GTTS, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)

Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de Bouc Bel Air se déroule sur le CD 59, dite « Route sous le crêt ». (Chemin de la Baume du Loup)
Départ : 100 m après le croisement D60a/D59.
Arrivée : 150 m avant l'entrée de la place Jean Moulin.
Longueur : 800 m . Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 4 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
F2000, N/FN, A/FA, GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E et E2SC
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- Parc Départ et Parc arrivée : Place Jean Moulin à Bouc Bel Air

6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi en sens inverse de la course.

6.3p File de départ :

- La file de départ se fera devant le parking de la Mairie
- Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue
- À cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés devant la Mairie de Bouc Bel Air.

Les remorques devront être obligatoirement garées au parking MOUSSOU, sous peine de sanctions appliquées par le Collège des Commissaires Sportifs.

6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera devant la Mairie de Bouc Bel Air.

6.7P Tableau d'affichage officiel :

Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation devant la Mairie.

Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

-Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la Mairie de Bouc Bel Air au 06.22.00.38.15
- Centre de secours : Hôpital d'Aix en Provence, Téléphone : 04 42 33 50 00

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes 2023

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2023

Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels provisoires seront à la Mairie de Bouc Bel Air et seront établis de la manière suivante :
 - o 1 classement général pour chacune des Séries A et B
 - o 1 classement pour chacun des 9 groupes ou groupements de groupes
 - o 1 classement pour chacune des 38 classes.
 - o 1 classement féminin tiré du classement général cumulé des Séries A et B

Art. 10p - PRIX

10.2p Prix :

Classement général :	1 ^{er}	180 €
	2 ^{ième}	120 €
	3 ^{ième}	70 €
Classement féminin :	1 ^{ère}	150 €
Classement pour chacune des 38 classes :	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	70 € si + de 4 partants
	3 ^{ème}	50 € si + de 8 partants

10.3p Coupes

Classement général série A et Série B	1 coupe	
Classement pour chacun des 9 groupes :	1 coupe	
Classement pour chacune des 38 classes :	de 1 à 4 partants :	1 coupe
	de 5 à 8 partants :	2 coupes
	de 9 à 12 partants :	3 coupes

10.5p Remise des prix et coupes

Elle aura lieu à la salle du conseil municipal à Bouc Bel Air le Lundi 10 Avril 2023 à 19h30.

10.6p Remise des chèques

Les concurrents recevront, à leur domicile, les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours.